

LA RECHERCHE BELGE ET SON BUDGET.

L'analyse du budget de la Politique Scientifique fait ressortir que l'effort financier global des pouvoirs publics en faveur de la Recherche et du Développement est, toutes proportions gardées, nettement moindre que celui des pays qui nous entourent et n'a pas suivi l'évolution du PIB. Les amputations faites lors des révisions budgétaires ont eu comme effet d'empêcher tout rattrapage du retard accumulé vis-à-vis de ces mêmes pays.

En outre, les résultats escomptés de cet effort financier trop limité ont été obérés par manque de continuité dans l'allocation des ressources comme dans les programmes mis en oeuvre.

Or, la cohérence indispensable en Politique Scientifique ne s'obtient que par la permanence des objectifs prioritaires et par la flexibilité dans les autres. Elle exige la transparence dans l'établissement et la gestion des budgets.

La dispersion des efforts de recherche à travers les différents départements ministériels et entre les pouvoirs communautaires et régionaux, ainsi que le manque de spécialisation des centres de recherche universitaires et autres, sont des facteurs négatifs pour une recherche efficace.

L'importance de la Recherche et du Développement dans l'évolution du pays mériterait à chaque niveau politique l'attention d'un Ministre dont ce serait la seule responsabilité et d'une Commission Parlementaire spécifique et permanente.

Les crédits portés au budget de la Politique Scientifique couvrant des frais de fonctionnement d'institutions de recherche publiques et privées devraient en permanence être justifiés par l'évaluation de l'impact scientifique et technologique de ces institutions.

Une évaluation constante du contenu scientifique réel recueilli en contrepartie des contributions aux organismes scientifiques internationaux est impérative.

Si la qualité des chercheurs belges se compare favorablement à celle de leurs pairs européens, la rémunération qui leur est proposée et les conditions d'emploi actuelles ont pour effet d'accentuer leur départ vers l'étranger.

La meilleure utilisation et la coordination plus poussée du travail des attachés scientifiques, technologiques et agricoles auprès de nos grandes ambassades représenterait un apport utile à la recherche belge dans le cadre de l'Europe de demain.

Une politique de concentration des efforts de recherche, accompagnée d'une évaluation systématique des résultats acquis et potentiels et disposant de ressources accrues et assurées, bien distribuées et consacrées à des programmes continus, permettrait à la Belgique de ne pas perdre sa place dans le concert de la recherche en Europe. Cette politique et cette place sont indispensables à son avenir.

19 décembre 1990.